



je vote  
**FSU!**



# CCPR GRAND EST

## VOTEZ SNETAP -CGT

**POUR désigner vos représentant-es à la Commission Consultative Paritaire Régionale**

**FAITES LE CHOIX D'ORGANISATIONS SYNDICALES ACTIVES, CRÉDIBLES, DÉTERMINÉES ET COMBATIVES !**

Les agents contractuel.les payés sur budget sont de plus en plus exposés à des situations précaires et à des conditions de travail dégradées. Parfois isolé.es localement, parfois recruté.es par des directions qui ne respectent pas les droits de tout agent public, parfois considéré.es comme des agents de seconde zone.

**Les CCPR sont les seules instances de défense** des agents contractuel.les sur budget, instances créées il y a à peine 10 ans grâce à nos syndicats de lutte et de transformation sociale pour la défense **des agents précaires**.

**Le SNETAP du GRAND EST, présent sur l'ensemble du territoire**, a toujours veillé à ce que les agents de tous les centres soient présents dans toutes les instances régionales (CTREA, CHSR-CT, CREA).

Nous avons mis une priorité sur la défense du service public et les droits des agents. Nous avons construit ensemble un rapport de force qui a pour objectif de négocier avec l'administration et obtenir des résultats concrets pour tous les agents.

Des actions ont été menées par le SNETAP à l'échelle nationale et régionale. Parmi les actions sur ces derniers mois 2018 :

- une journée d'action en mars 2018 à l'occasion des 20 ans du protocole CFA/CFPPA devant la DGER
- une délégation SNETAP -FSU et CGT-AGRI couvrant l'ensemble de la Région Grand Est pour une audience suite à la visite des Ministres Travers et Pénicaud à Rouffach le 6 septembre 2018.

### QU'EST CE QUE LA CCPR ?

Elle concerne les agents contractuels sur budget d'établissement, les agents des CFA-CFPPA mais aussi les AE et les AESH.

Elle est obligatoirement consultée avant un licenciement ou une sanction disciplinaire.

Elle peut être saisie par tout agent pour toute question d'ordre individuel relative à sa situation professionnelle (rémunération, refus d'un congé, droit à la formation, temps partiel, avenant au contrat de travail, non respect du contrat...).

Elle est paritaire, il y a autant de représentant-e de l'administration que des personnels obligatoirement répartis entre catégorie A et catégories B et C.

L'élection se fait sur sigle et non pas sur liste, les organisations syndicales désignent leurs représentant-es à l'issue du scrutin.



**je vote  
FSU!**



## **CCPR GRAND EST VOTEZ SNETAP -CGT**

**Nos organisations s'engagent ensemble pour représenter et défendre tous et toutes les collègues en :**

- s'opposant aux licenciements.
- s'opposant aux baisses de quotité de temps de travail qui conduisent bien souvent aux licenciements.
- s'opposant à l'administration qui rechigne à la réunion des CCPR.
- poursuivant notre lutte au niveau national et régional pour conforter et améliorer le statut des AESH en termes de salaire, de véritable formation et respect des tâches, la création d'un corps interministériel permettant le reclassement dans un autre ministère.
- en défendant les dotations d'Assistant-es d'Education et de personnel de Vie Scolaire dans tous les centres (Lycée et CFA), leurs statuts et leurs conditions de travail.
- s'opposant plus spécifiquement à la dérive marchande qui fait des CFAA-CFPPA des centres fragiles, qui complexifient la tâche de tous les agents et qui accentue la précarité.

**Le SNETAP et la CGT continueront d'une seule voix d'exiger un véritable plan de titularisation pour toutes et tous, avec des créations de postes de titulaires dans les CFAA/CFPPA et le maintien des titulaires en place dans les centres.**

**Le SNETAP et la CGT, c'est la défense du service public, de ses agents, c'est un engagement au quotidien !**

**POUR LA DEFENSE ET LE RESPECT DE VOS DROITS  
VOTEZ SNETAP- CGT**